

# Publications des départements et des offices de la Confédération

---

*Délai imparti pour la récolte des signatures: 28 novembre 2014*

---

## Initiative populaire fédérale «Oui à la circulation, non aux bouchons»

### Examen préliminaire

---

*La Chancellerie fédérale suisse,*

après examen de la liste de signatures présentée le 24 mars 2013 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Oui à la circulation, non aux bouchons», vu les art. 68 et 69 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques<sup>1</sup>, vu l'art. 23 de l'ordonnance du 24 mai 1978 sur les droits politiques<sup>2</sup>,

*décide:*

1. La liste de signatures à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Oui à la circulation, non aux bouchons», présentée le 24 mars 2013, satisfait, quant à la forme, aux exigences de la loi; elle contient les indications suivantes: le canton et la commune politique où le signataire a le droit de vote, le titre et le texte de l'initiative ainsi que la date de sa publication dans la Feuille fédérale, une clause de retrait, la mention selon laquelle quiconque se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures (art. 281 CP<sup>3</sup>) ou falsifie le résultat d'une récolte de signatures à l'appui d'une initiative populaire (art. 282 CP) est punissable, ainsi que les noms et adresses d'au moins sept, mais pas plus de 27 auteurs de l'initiative. L'Assemblée fédérale ne se prononcera sur la validité de l'initiative que lorsque celle-ci aura abouti.
2. L'initiative populaire peut être retirée par une décision prise à la majorité absolue des auteurs suivants:
  1. Scherrer Jürg, Kloosweg 87, 2502 Biel
  2. Betschart Benno, Lerchenbühlstrasse 2, 6045 Meggen
  3. Wegmann Heinrich, Kreuzlistrasse 13, 3852 Ringgenberg

<sup>1</sup> RS 161.1

<sup>2</sup> RS 161.11

<sup>3</sup> RS 311.0

4. Frommenwiler Willi, Dorfgasse 12, 4922 Thunstetten
  5. Karli Frank, Fichtenstrasse 2, 4853 Murgenthal
  6. Bernasconi Mario, Rebgasse 27, 4058 Basel
  7. Büsser Franz, Spiezstrasse 56, 3645 Gwatt
  8. Commarmot Margrith, Sonnrainweg 29, 5430 Wettingen
  9. Commarmot Peter, Sonnrainweg 29, 5430 Wettingen
  10. Fuchs Thomas, Niederbottigenweg 101, 3018 Bern
  11. Glarner Andreas, Bremgartenstrasse 21, 8966 Oberwil-Lieli
  12. Kämpf Andrea, Beatriceweg 12, 3600 Thun
  13. Ladner Andy, Püntenstrasse 15, 8104 Weiningen
  14. Pauli Werner, Sulgeneckstrasse 70, 3005 Bern
  15. Walther Ursula, Dorfgasse 12, 4922 Thunstetten
3. Le titre de l'initiative populaire fédérale «Oui à la circulation, non aux bou-chons» remplit les conditions fixées à l'art. 69, al. 2, de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques.
  4. La présente décision sera communiquée au comité d'initiative «Das 3er Paket», Case postale 184, 4922 Bützberg et publiée dans la Feuille fédérale du 28 mai 2013.

14 mai 2013

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

**Initiative populaire fédérale**  
**«Oui à la circulation, non aux bouchons»**

L'initiative populaire a la teneur suivante:

La Constitution<sup>4</sup> est modifiée comme suit:

*Art. 83, al. 3 à 6 (nouveaux)*

<sup>3</sup> La Confédération veille à ce que la capacité des routes nationales soit adaptée à l'augmentation du volume du trafic par un développement approprié.

<sup>4</sup> Les tronçons de route nationale suivants comprennent au moins six voies:

- a. Genève–Lausanne;
- b. Berne–triangle Zurich-Nord;
- c. Winterthur-Töss–Winterthur Est.

<sup>5</sup> Le tunnel routier du Saint-Gothard comprend au moins quatre voies.

<sup>6</sup> En matière d'aménagement du réseau de routes nationales, le droit de recours des organisations est exclu.

